



Le secteur aérien s'engage à maîtriser à minima son impact sur l'environnement

LE MONDE | 28.01.08 | 08h34 • Mis à jour le 28.01.08 | 08h37

Le ministre de l'écologie, Jean-Louis Borloo a signé, lundi 28 janvier, une convention dans laquelle les différents acteurs du secteur aérien s'engagent à maîtriser leur impact sur le réchauffement climatique et plus largement sur l'environnement. Cette convention, validée par Air France-KLM, le groupement des Industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS), l'Union des aéroports français ou encore le Syndicat des compagnies aériennes autonomes (SCARA), comporte des objectifs précis sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la limitation des nuisances sonores.



Un bilan annuel devra apprécier les progrès réalisés. Les mesures, déclinées sur une dizaine de pages, s'inscrivent pour beaucoup d'entre elles dans des politiques d'ores et déjà engagées par les entreprises. Car si le protocole de Kyoto, pour des raisons tenant à la difficulté de la négociation, n'a pas classé le transport aérien dans les secteurs d'activité devant réduire leurs émissions, les critiques n'ont pour autant pas cessé de croître au cours des dernières années. Au point de contraindre constructeurs et compagnies aériennes à s'emparer sans attendre de la question climatique.

RENOUVELER LA FLOTTE

Qui plus est, se profile en Europe l'intégration du secteur au système de quotas des permis d'émission. La recherche menée dans un cadre européen, précise la convention, doit permettre de concevoir des avions plus propres. Mais à moyen terme, l'essentiel des progrès viendra de l'amélioration des techniques de navigation et du renouvellement de la flotte : 20 % des appareils les plus anciens sont responsables de 60 % des émissions. Déjà très répandue, la mise à la disposition des passagers de calculateur de CO2 devrait se généraliser avec la possibilité de proposer une compensation auprès d'opérateurs spécialisés.

L'accord a choisi de retenir une évaluation à minima de cet impact. Les scientifiques du GIEC (Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat) notamment estiment en effet qu'il faudrait prendre en compte les autres gaz à effet de serre relâchés par les avions, NOX, vapeur d'eau... ce qui conduirait à multiplier par trois l'incidence du transport aérien sur l'effet de serre.

Pour inciter les compagnies à améliorer les performances sonores de leurs appareils, le gouvernement va introduire une sorte de bonus-malus sur la taxe d'atterrissage. Les caractéristiques des flottes seront aussi régulièrement publiées.

La convention ne dit mot en revanche sur ce qui faisait partie des grandes revendications des associations pendant le Grenelle : la suppression des subventions aux compagnies low-cost et l'introduction d'une taxe sur le kérosène sur les lignes domestiques faisant concurrence aux liaisons ferroviaires à grande vitesse.

Laurence Caramel

